

Réunion du 20 mai 2025

Le vingt mai deux mille vingt-cinq, à vingt heures et sept minutes, le conseil municipal de Tarentaise s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur LETIEVANT Pierre.

Date de convocation du Conseil : le douze mai deux mille vingt-cinq.

Nombre de conseillers en exercice : 8

**Présents** : Madame Bernadette TRANCHAND, Messieurs Mickael BLACHON, Frédéric DELOLME, Bruno JOURDAT, Pierre LETIEVANT, Christophe PONCET, Serge THIVILLON.

**Absents** : Danielle RANGER, pouvoir à Mickael BLACHON.

**Secrétaire de séance** : Mickael BLACHON

**Délibération n°2** : (2025-024) : **Annulation de la délibération 2025-019 et modification du taux de la taxe d'habitation** :

Considérant l'augmentation du taux de la taxe d'habitation votée dans la délibération n°2025-0129 du 8 avril 2025 ;

Considérant le courrier de la Préfecture datant du 24 avril 2025 expliquant les règles de lien entre les taux et les possibilités de majoration spéciale du taux de la Taxe d'Habitation ;

Considérant que le taux de la Taxe d'Habitation ne peut être augmenté dans une proportion supérieure à l'augmentation du taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties ;

Vu que pour notre commune le taux maximum de majoration s'élève à 0.713, le taux de TH maximum peut être de 9.29 % (0.58 x 0.713) ;

Le conseil municipal est donc amené à annuler la délibération sur les taux et à revoter l'état 1259 et notamment le taux de la Taxe d'Habitation ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

**DECIDE** des taux communaux fixés en 2025 comme suit :

- **Taxe d'habitation : 9.29 %**
- **Taxe foncière sur les propriétés bâties : 31.21 %**
- **Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 40.46 %**
- **Taxe d'Aménagement : 3 % ou 5 %.**

**CHARGE** Monsieur le maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

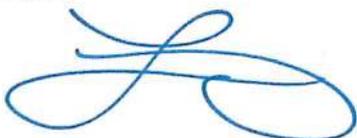
Pour copie certifiée conforme

À Tarentaise, le 20/05/2025

Acte rendu exécutoire par transmission en Préfecture le 26/05/2025

et affichage en mairie le même jour

**Pierre LETIEVANT,**  
Maire



**Mickael BLACHON,**  
Secrétaire de séance

